

PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration

Date : jeudi 09 novembre 2017

Année scolaire : 2017/2018

Numéro de séance : 1

Date de transmission de la convocation aux membres : 19 octobre 2017

1^{ère} convocation (oui/non) : OUI

2^{ème} convocation (oui/non) :

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : Monsieur AUDONNET Thierry – Principal du Collège

Secrétaire de séance : Bénédicte FILLATRE - Gestionnaire

Quorum (13 ou 16) : 11

Nombre de présents : (13 votants)

Ordre du jour

Approbation du CA du 27 juin 2017

I. Vie pédagogique et éducative

1/ Mise en place des commissions

- Composition du conseil d'administration
- Composition de la commission permanente
- Composition du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté
- Composition de la commission fonds social
- Composition de la commission éducative
- Composition de la commission hygiène et sécurité
- Composition du conseil de la vie collégienne

2/ Bilan de rentrée

- Effectifs
- Personnels
- Résultats examens
- Résultats de l'affectation

II. Fonctionnement général

1/ Bilan séjour Oléron

2/ Budget séjour Londres

3/ Budget séjour au ski

4/ Budget échange avec l'Allemagne

5/ Dons, Subventions

6/ Conventions

III. Vie budgétaire et financière

1/ Admission en non valeur

IV. Questions diverses

- Annexes
- 1. Composition des commissions
- 2. Bilan séjour Oléron
- 3. Budget séjour Londres
- 4. Budget séjour Ski
- 5. Budget échange avec l'Allemagne
- 6. Convention APEMEN,
- 7. Convention organisation échange avec l'Allemagne,
- 8. Convention inter établissement livret pédagogique en Allemand.

PRESENCE au CONSEIL
Séance du 09 novembre 2017

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom - Prénom	P[☐	A[☐	E[☐	Nom - Prénom	P[☐	A[☐	E[☐
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	AUDONNET Thierry	X						
	Provisseur ou principal adjoint								
	Gestionnaire	FILLATRE Bénédicte	X						
	C.P.E.								
	Directeur adjoint de la SEGPA								
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	NOIRAULT Lydie			X				
	Groupeement de communes	Mme COLAS Elisabeth	X						
	Commune siège	M SOUBIROUS Rémy	X						
	Commune siège								
PERSONNALITES QUALIFIEES		M CORDEAU Jean Samuel			X				
		M GIBOLD Didier			X				
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	M. MOREAU Thierry	X						
		M. GIN Alexandre			X	Mme BORDIER	X		
		M. MALTERRE Jean-François	X						
		Mme MIKALA Isabelle	X						
		M AMBOS Christophe		X					
		Mme EVAIN Elise			X				
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	Mme CHASSSAT Christelle	X						
		M. BLAIN Patrick		X					
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	Mme MARTIN Claudia			X				
		Mme DOUX Adeline			X				
		M. HILAIREAU Philippe	X						
		M. LEBOEUF Sébastien	X						
	Elèves	Mme NAULEAU Marine	X						
		Mme SANQUIER Chloé	X						

[☐] P : Présents - A : Absent - E : Excusé

Approbation du Conseil d'Administration du 27 juin 2017

Le quorum étant atteint, Monsieur Audonnet, Principal du Collège, Président, ouvre la séance du Conseil d'Administration à 18 H 00.

- Monsieur le Principal rappelle l'ordre du jour.
- deux points sont rajoutés en questions diverses : dates Journée Portes Ouvertes et date du stage d'observation 3^{ème}.

Aucune question diverse n'a été communiquée

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité par 13 voix.

Mme FILLATRE accepte d'être secrétaire de séance.

I - Vie pédagogique et éducative

1/ Mise en place des commissions :

Commission permanente	TITULAIRE	SUPPLEANT
Le chef d'établissement	M. AUDONNET Thierry	
La gestionnaire	Mme FILLATRE Bénédicte	
La représentante de la collectivité de rattachement	Mme NOIRAULT Lydie	
Enseignant 1	M. MOREAU	
Enseignant 2	M. MALTERRE	
Enseignant 3	Mme MIKALA	
ATOS	Mme CHASSAT	M. BLAIN
Parent 1	M. HILAIREAU Philippe	Mme MARTIN Claudia
Parent 2	M. LEBOEUF Sébastien	
Parent 3	Mme DOUX Adeline	
Elève	Mme NAULEAU Marine	Mme SANSQUIER Chloé

Commission éducative	TITULAIRE	SUPPLEANT
Le chef d'établissement	M. AUDONNET Thierry	
Enseignant	Mme BORDIER	
Parent	M. LEBOEUF Sébastien	

Conseil de discipline	TITULAIRE	SUPPLEANT
Le chef d'établissement	M. AUDONNET Thierry	
La gestionnaire	Mme FILLATRE Bénédicte	
Enseignant 1	Mme BORDIER Christelle	
Enseignant 2	Mme MIKALA Isabelle	
Enseignant 3	M. AMBOS Christophe	
Enseignant 4	Mme DEMARS Nathalie	
Personnel administratif,	M. BLAIN Patrick	
Parent 1	M. HILAIREAU Philippe	Mme MARTIN Claudia
Parent 2	M. LEBOEUF Sébastien	
Parent 3	Mme DOUX Adeline	
Élève 1	NAULEAU Marine	MERCIER Julien
Elève 2	SANSQUIER Chloé	GADEYNE Charlotte

CESC	TITULAIRE	SUPPLEANT
Le chef d'établissement	M. AUDONNET Thierry	
La gestionnaire	Mme FILLATRE Bénédicte	
Infirmière	Mme MOREL Anne	
Enseignant	Mme EVAIN Elise	

Commission fonds social	TITULAIRE	SUPPLEANT
Le chef d'établissement	M. AUDONNET Thierry	
La gestionnaire	Mme FILLATRE Bénédicte	
Enseignant	Mme MIKALA Isabelle	

CONSEIL PEDAGOGIQUE	
Le chef d'établissement	M. AUDONNET Thierry
Enseignant	M. AMBOS Christophe
Enseignant	Mme BENOIST BLAY Marie
Enseignant	Mme BIARNAIS Marylène
Enseignant	Mme BORDIER Christelle
Enseignant	M. CAILLE Stéphane
Enseignant	Mme DEMARS Nathalie
Enseignant	Mme DURIF-LEON Catherine
Enseignant	Mme EVAIN Elise
Enseignant	M. FREDONNET Patrick
Enseignant	M. FRONTON Rodolphe
Enseignant	M. KARMAL Saïd
Enseignant	Mme KIEFFER Estelle
Enseignant	Mme LACOMBE Emilie
Enseignant	Mme MIKALA Isabelle
Enseignant	M. MAGAIN Mathias
Enseignant	M. MALTERRE Jean François
Enseignant	M. MOREAU Thierry
Enseignant	Mme REGNAULT Méridice
Enseignant	Mme TOMPKINS Rebecca

Commission Hygiène et sécurité	TITULAIRE	SUPPLEANT
Le chef d'établissement	M. AUDONNET Thierry	
La gestionnaire	Mme FILLATRE Bénédicte	
Le représentant de la collectivité de rattachement	Mme NOIRAUT Lydie	
Enseignant	M. MOREAU Thierry	
Enseignant	M. GIN Alexandre	
Parent	M. HILAIREAU Philippe	
Parent	M. LEBOEUF Sébastien	
Elève	NAULEAU Marine	
Elève	SANSQUIER Chloé	

Conseil de la vie collégienne	TITULAIRE	SUPPLEANT
Le chef d'établissement	M. AUDONNET Thierry	
Enseignant	M. GIN ALEXANDRE	
Parent	Mme DOUX Adeline	
Elève 6è	DELOFFRE Valentine	MICKALA Jade
Elève 5è	BRUNET Salomé	MARTIN Inès
Elève 4è	CAILLAUD Lola	DEBIAIS Jules
Elève 3è	MERCIER Julien	NAULEAU Marine

Votants 13 – pour : 13

2/ Bilan de rentrée :

Les effectifs :

6A: 16

6B: 17

5A: 16

5B: 17

4A: 22

4B: 23

3A: 18

3B: 20

Total: 149

Les nouveaux personnels :

- M. CAILLE Stéphane, espagnol, arrivé le 9 octobre
- M. KARMAL Saïd, mathématiques
- M. FRONTO Rodolphe, EPS
- M. MAGNAIN Mathias, EPS
- Mme TOMPKINS Rebecca, anglais
- Mme REGNAULT Méridice, Français
- Mme THOUIN BOUEIHL au secrétariat, remplacée par Mme MESPLIER Agnès
- Mme Lucile LONGEVILLE, ASSEDU
- AS : Mme BLENEAU Cécile
- Pas de médecin scolaire
- Pas de candidature pour le Service civique à ce jour.

Le montant de la Dotation Horaire Globale pour fonctionner cette année est de 232h00. (Dont 19 HSA).

Résultats aux examens :

Admis 27 soit 84.4 %

Refusés : 5 : soit 15.6%

Mentions TB : 9 : 33.3%

Bien : 3 : 11.1%

Assez bien : 11 : 40.7%

Sans mention : 4

DELF :

A1 : 4 élèves reçus

A2 : 5 élèves reçus

B1 : 2 élèves reçus

La cérémonie républicaine de remise des diplômes a eu lieu le vendredi 20 octobre au collège, en présence de Mme Noirault, conseillère départementale.

Résultats de l'affectation :

18/33 élèves en 2^{nde} GT soit : 54.5%

12 en 2^{nde} Pro : 36.4%

2 en CAP : 6.1 %

Apprentissage : 1 soit 3%

Elèves non affectés : aucun

II - Fonctionnement général

Départ de Mme CHASSAT à 18h50

1/ Bilan séjour Oléron

Madame Fillâtre, gestionnaire, présente le bilan du séjour à Oléron.

Le séjour d'intégration des 6èmes s'est déroulé du 18 au 20 septembre 2017. 32 élèves, soit la totalité des effectifs de 6^{ème}, ont participé au séjour.

Le budget est équilibré en dépenses et en recettes, à hauteur de 5435.00€ (cinq mille quatre cent trente-cinq euros). Bilan financier joint en annexe.

M. Audonnet soumet au vote des membres du CA le bilan financier du séjour à Oléron.

Votants 12 – pour : 12

2/ Budget séjour à LONDRES

Mmes DEMARS (professeur d'anglais) et Mme BORDIER (professeur de sciences physiques-chimie) souhaitent proposer aux élèves de 3^{ème} un séjour linguistique, culturel et « scientifique », à Londres, du 25 au 31 mars 2018.

Au programme: découverte de Londres (Westminster, Chinatown, Covent Garden, Brick Lane, London Bridge...), des musées (Museum of London, British Museum, Royal Old Observatory). Les élèves seront hébergés par petits groupes dans des familles de la proche banlieue de Londres.

Parmi les différentes propositions reçues, c'est celle de la société GLOBETALKER qui est retenue pour l'organisation du séjour (transport, hébergement, visites).

Le budget prévisionnel comprend un pack assurance complet (annulation, bagages, responsabilité civile, assistance-rapatriement, interruption de séjour et individuelle accident pour tous les participants).

Le budget prévisionnel est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 13045.20€, et sous réserve des participations financières envisagées.

Participation des familles :

La participation des familles proposée pour le séjour à Londres s'élève à 240€ par élève.

M. Audonnet soumet au vote des membres du CA le tarif de 240€ par élève.

Votants 12 – pour : 12

M. Audonnet soumet au vote des membres du CA le budget prévisionnel du séjour à Londres.

Votants 12 – pour : 12

3/ Budget séjour au ski

Le collège souhaite proposer un séjour « ski alpin » aux élèves de 5^{ème}. Parmi les propositions reçues, ce sont celles de différents prestataires qui sont retenues pour maintenir un tarif correct.

Ce séjour est prévu à Saint-Lary Soulan, du 19 au 23 mars 2018. Sur les 21 vacances, 7 seront assurées par le professeur d'EPS accompagnateur. Le groupe sera hébergé au Chalet d'Artagnan, situé au pied des pistes.

Le budget prévisionnel est équilibré en dépenses et en recettes, à hauteur de 14462.60€, et sous réserve des participations financières envisagées.

Participation des familles :

La participation des familles proposée pour le séjour à Saint-Lary s'élève à 225€ par élève.

M. Audonnet soumet au vote des membres du CA le tarif de 225€ par élève.

Votants 12 – pour : 12

M. Audonnet soumet au vote des membres du CA le budget prévisionnel du séjour à Saint-Lary.

Votants 12 – pour : 12

4/ Budget échange avec l'Allemagne

Les collèges de Charroux, L'Isle-Jourdain et Lussac les Châteaux proposent un échange pédagogique avec le lycée de Braunschweig (Allemagne) aux élèves germanistes. Cet échange se décompose en 2 temps : accueil des Français en Allemagne du 07 au 15 mars et accueil des Allemands en France du 23 au 29 mai 2018.

Les élèves sont hébergés dans les familles de leurs correspondants.

Le collège de l'Isle-Jourdain coordonne le projet. La participation financière des établissements se fera au prorata du nombre d'élèves participant à l'échange.

Le budget prévisionnel est présenté sur la base d'un montant total de 13592€ pour les 3 collèges, et sur la base de 14 élèves participant pour le collège de Charroux.

Le budget prévisionnel est équilibré en dépenses et en recettes, à hauteur de 3623.25€.

Participation des familles :

La participation des familles proposée pour l'échange s'élève à 120€ par élève.

M. Audonnet soumet au vote des membres du CA le tarif de 120€ par élève.

Votants 12 – pour : 12

M. Audonnet soumet au vote des membres du CA le budget prévisionnel de l'échange avec le lycée de Braunschweig.

Votants 12 – pour : 12

5/ Conventions :

Convention de partage de frais pédagogiques.

Les collèges de Charroux, l'Isle-Jourdain et Lussac les Châteaux disposent du même professeur d'allemand, en poste partagé. L'enseignante a besoin d'un manuel audio complémentaire aux manuels scolaires pour dispenser ses cours. Ce manuel coûte 200.50€.

La convention prévoit un partage des frais engagés, soit 66.80€ pour le collège de Charroux.

M. Audonnet soumet aux membres du CA la convention de partage de frais pédagogiques.

Votants 12 – pour : 12

Convention APEMEN (association des professeurs d'éducation musicale de l'éducation nationale).

Le collège, dans le cadre du projet d'établissement, propose aux élèves de participer à un atelier chant. Afin de permettre aux élèves constitués en chorale de participer aux rencontres inter-établissements, il est proposé de signer une convention avec l'APEMEN. Cette association organise et gère les spectacles de regroupement.

La signature de la convention implique le règlement de 300€ pour l'année scolaire, pour participer aux frais de fonctionnement.

M. Audonnet soumet aux membres du CA la convention avec l'APEMEN.

Votants 12 – pour : 12

6/ Don de l'APE

Don de l'association des parents d'élèves de 1500 euros (aide au financement des voyages) pour l'année civile 2018.

M. Audonnet soumet aux membres du CA le don de 1500€ de l'APE.

Votants 12 – pour : 12

Don du SIC

Don du syndicat intercommunal du collège de 4700 euros pour l'année civile 2017.

M. Audonnet soumet aux membres du CA le don de 4700€ du syndicat intercommunal.

Votants 12 – pour : 12

III - Vie budgétaire et financière

19h30 départ de Marine NAULEAU et de Chloé SANQUIER

1/ Admission en non valeur.

L'agence comptable a été informée d'une décision de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire entraînant un effacement des dettes et concernant une créance de 63.20€ de l'élève SENE Geoffrey.

M. Audonnet soumet aux membres du CA l'admission en non valeur de 63.20€.

Votants 10 – pour : 10

IV - Questions diverses

Dates du stage d'observation en milieu professionnel : du 19 au 23 mars 2018

Date de la journée portes ouvertes du collège : vendredi 9 février de 17h00 à 20h30. L'autre demi-journée sera consacrée à une réunion préparatoire à la réécriture du projet d'établissement ainsi que sur les projets.

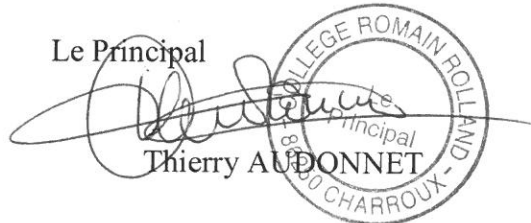
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Principal lève la séance à 19H35.

La Secrétaire

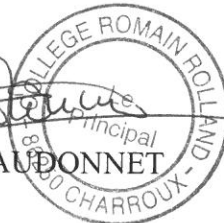
Bénédicte FILLATRE



Le Principal



Thierry AUDONNET



COLLEGE Romain ROLLAND
32 ROUTE DE CHATAIN
86250 CHARROUX

BILAN FINANCIER

SEJOUR D'INTEGRATION DES ELEVES DE 6ème
A OLERON
du 18 AU 20 SEPTEMBRE 2017 (année scolaire 2017-2018)

Classe : Classes de 6EME
Date de l'autorisation : Conseil d'Administration du 27 JUIN 2017
Responsable du projet :
Régie d'avances : OUI - NON
Nom du régisseur : M. MOREAU
Montant de la régie : 0 EUROS
32 ELEVES
4 ACCOMPAGNATEURS

RECETTES			DEPENSES		
Intitulés	Prévisionnel	réalisé	Intitulés	Prévisionnel	réalisé
1 - Participation des familles 32 ELEVES X 100	3 200,00	3 200,00	1 - Transport	1 550,00	1 550,00
			élèves accompagnateurs	1 420,83 129,17	1 377,78 172,22
2 - Participation de l'établissement	401,20	436,67	2 - hébergement	2 448,00	2 380,00
			la guinaglière		
3 - Subventions			élèves accompagnateurs chauffeur (gratuité chauffeur)	2 176,00 272,00	2 115,56 264,44
4 - Autres participations :	1 952,00	1 798,33	3 - Activités	1 555,20	1 505,00
SIC	800,00	646,33	phare de Chassiron (1,60)	51,20	48,00
FSE	852,00	852,00	SURF (2 séances à 15€ par élève)	960,00	930,00
APE	300,00	300,00	CHAR A VOILE (17)	544,00	527,00
TOTAL RECETTES	5 553,20 €	5 435,00 €	TOTAL DEPENSES	5 553,20 €	5 435,00 €

Le Principal,

T. AUDONNET

0,00

COLLEGE Romain ROLLAND
32 ROUTE DE CHATAIN
86250 CHARROUX

BUDGET PREVISIONNEL

SEJOUR A LONDRES

du 25 AU 31 MARS 2018 (année scolaire 2017-2018)

GLOBETALKER

Classe : Classes de 3^{EME}
Date de l'autorisation : Conseil d'Administration du
Responsable du projet :
Régie d'avances : **OUT** - NON
Nom du régisseur : Montant de la régie : ... O.... EURO
38 ELEVES 4 ACCOMPAGNATEURS

RECETTES			DEPENSES		
Intitulés	prévisionnel	réalisé	Intitulés prestation complète	prévisionnel	réalisé
1 - Participation des familles	9 120,00		(hébergement, visites, transport)		
240€ PAR ELEVE			ELEVES	11 476,00	-
			ACC	1 208,00	-
2 - Participation de l'établissement	1 569,20		(pack assurance complet: 8,60€/pers)		
3 - Subventions			ELEVES	326,80	
État			ACC	34,40	
Collectivité de rattachement			(dîner jour 6 -)		
Europe			compris dans la prestation		
Collectivité locale					
4 - Autres participations :	2 356,00				
SIC	806,00				
FSE	1 200,00				
APE	350,00				
TOTAL RECETTES	13 045,20 €	- €	TOTAL DÉPENSES	13 045,20 €	- €

Le Principal,
T. AUDONNET

COLLEGE Romain ROLLAND
32 ROUTE DE CHATAIN
86250 CHARROUX

SEJOUR AU SKI DU 19 AU 23 MARS 2018

projet: CHALET D'ARTAGNAN - saint Lary Soulan
location matériel et forfaits: Kangri sports
cours ski par ESI

BUDGET PREVISIONNEL

CLASSE:	5EME
	4EME

NOMBRE DE PARTICIPANTS:	48	élèves
	5	accompagnateurs

Date de l'autorisation / Conseil d'Administration du:

Responsable du projet :

Régie d'avances : OUI - NON

Montant de la régie:

Recettes		Dépenses		Montant	
Intitulés		Intitulés		Budget	Réalisés
1 - Participation des familles		1 - Transport		1 850,00	
MONTANT PAR ELEVE:	225 €	transport élèves		1675,47	
		transport accompagnateurs		174,53	
2 - Participation de l'établissement		2 - Hébergement		8 951,00	
		hébergement élèves (39€ / j/élève)		7 626,57	
		hébergement accompagnateurs (46€/j/acc) 2 gratuits		794,43	
		repas retour (panier repas) élèves (10€)		480	
		repas retour (panier repas) acc (10€)		50	
3 - Subventions		3 - Activités		3 661,60	
Syndicat intercommunal		forfaits RM (6,5€ par jour et par élève)		1248	
Foyer		forfaits (6,5€ par jour et par acc)		130,00	
APE		matériel élève (3,80€ par jour et par élève)		661	
		matériel accompagnateur (gratuit)		69	
		cours de ski (21 vacations 174€ par vacation)		1554,00	
		(7 vacations assurées par prof EPS)			
TOTAL RECETTES	14 462,60	TOTAL DEPENSES		14 462,60 €	

l'isa de l'agent comptable,

Le chef d'établissement,
Thierry AUDONNET

0,00 €

COLLÉGÉ Romain ROLLAND
32 ROUTE DE CHATAIN
86250 CHARROUX

**ECHANGE PEDAGOGIQUE AVEC BRAUNSCHWEIG
DU 07 AU 15 MARS 2018**

BUDGET PREVISIONNEL

CLASSE:	4EME
	3EME

NOMBRE DE PARTICIPANTS:	14	élèves
	2	accompagnateurs

Date de l'autorisation / Conseil d'Administration du:

Responsable du projet : MME DURIF LEON

Régie d'avances : OUI - NON

Montant de la régie:

Recettes Intitulés	Montant		Dépenses Intitulés	Montant	
	Budget	Réalisés		Budget	Réalisés
1 - Participation des familles	1 680,00		prestation complète		
MONTANT PAR ELEVE:	120,00 €		MONTANT TOTAL POUR LES 3 COLLEGES	13592,00	
2 - Participation de l'établissement	402,58		SUBVENTION DU DEPARTEMENT (30€/élève sur la base de 53 élèves)	-1 590,00	
3 - Subventions	1 540,66		soit pour le collège de Charroux, un montant des dépenses de (14 élèves + 2 accompagnateurs) (quote-part au prorata du nombre de participants par établissement: élèves + profs)	3 623,25 €	
Syndicat intercommunal	490,66				
Moyen	450,00				
CAPE	300,00				
CPAJ	300				
TOTAL RECETTES	3 623,24		TOTAL DEPENSES	3 623,25 €	

visa de l'agent comptable,

Le chef d'établissement
Thierry AUDONNET



0,00 €

CONVENTION 2017/2018

Entre l'association,

APEMEN

Association des Professeurs d'Education Musicale de l'Education Nationale

Siège social :

6, rue Sainte Catherine

86000 Poitiers

Représentée par

Valérie Berteau, Présidente

Collège Camille Guérin

60 rue de la Ganterie

86000 Poitiers

<mailto:Valerie.berteau@ac-poitiers.fr>

0687443424

Et le collège :

.....ROMAIN ROLLAND.....

AdresseRoute de Châtain.....

Code postal ...86250.....VilleCHARROUX.....

Représenté par son chef d'établissement dûment autorisé par délibération du CA

en date du :

.....

Sous Couvert de :

Fédération Académique des Chorales Scolaires - Poitou-Charentes

Rectorat de Poitiers – DAEC

22, rue Guillaume Le Troubadour

86000 Poitiers

facs.poitoucharentes@gmail.com

Représentée par les membres du bureau collégial

CONVENTION 2017/2018

Il est convenu ce qui suit

Article 1

Objet :

Avec le soutien de M. Le Recteur de l'Académie de Poitiers, de l'Inspectrice Pédagogique Régionale en Éducation Musicale, des Directions des Services Départementaux, de la Délégation Académique à l'Éducation Culturelle du Rectorat de Poitiers, du Conseil Général de chaque département, du Conseil Régional et de la FACS « *Poitou-Charentes* », **l'association départementale a pour buts :**

- d'aider et de développer les pratiques musicales collectives réalisées dans les établissements scolaires ;
- d'aider à l'organisation de spectacles et de rencontres inter-établissements ;
- d'aider à la création d'œuvres originales pour les scolaires, aux conditions de la réglementation sur la propriété intellectuelle ;
- de représenter les Chorales et ensembles musicaux scolaires dans les relations avec les divers partenaires.

Conformément au texte ministériel, **ARRETÉS DU 5-2-2002 MEN DAJ A3**, (B.O. n° 8 du 21 février 2002 -RLR : 160-3), concernant l'agrément national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public.

Article 2

Afin de réaliser ces buts, l'association départementale adhère à la **FACS « Poitou-Charentes »**, dans le cadre du programme académique et des orientations de cette dernière.

Article 3

Ses engagements :

L'association départementale **APEMEN** s'engage à organiser et gérer le ou les spectacles du regroupement de chorales impliquant l'établissement cité ci-dessus :

- gestion des transports,
- réservation des salles de répétitions et de concerts,
- préparation des salles de spectacles,
- communication concernant la mise en place des concerts : invitations, affiches, billetterie ;
- réalisation des contrats de travail et rémunérations des intervenants : musiciens, metteurs en scène, techniciens, régisseur ;
- gestion des assurances,
- déclaration auprès des autorités : préfecture, SACEM ...
- divers points administratifs.

CONVENTION 2017/2018

Article 4

L'établissement scolaire s'engage à participer aux rencontres de chant choral et/ou de pratiques collectives inter établissements dont le répertoire est choisi par le **professeur d'Éducation Musicale**, porteur du projet

Nom de l'enseignant : ...FREDONNET Patrick.....

Avec les élèves constitués en

1 Chorale

0 Ensemble Instrumental

Au nombre de : 30

Effectif de la chorale : ...30.....

Effectif de l'ensemble instrumental :

Effectif global : ...30.....

Participants au(x) spectacle(s) intitulé(s) : Ça tourne pas rond.....

Le ...29.... /...05..... / 2018

ASAINT BENOIT

Et le ...11.... /...06... / 2018

ACIVRAY.....

Article 5

Ce même projet doit être inscrit au projet d'établissement. En tant qu'activité d'enseignement, la chorale demande une participation régulière des élèves engagés aux répétitions.

Article 6

L'établissement s'engage à ce que l'encadrement des élèves soit assuré dans les conditions de sécurité optimales fixées par la législation, pour les trajets, les répétitions et les concerts. (pas moins de 2 accompagnateurs par car)

Article 7

L'établissement veillera à ce que chaque élève dispose d'une autorisation parentale pour participer aux répétitions et aux concerts.

Article 8

Dans la mesure où des photos ou vidéos et enregistrements seraient réalisés lors des répétitions et des concerts, l'association départementale et l'établissement veilleront à obtenir les autorisations parentales liées au droit à l'image.

CONVENTION 2017/2018

Article 9

L'établissement veillera à ce que chaque élève ait souscrit une assurance responsabilité civile et individuelle - accidents.

Article 10

L'association départementale s'engage à prendre une assurance pour la totalité de ses concerts inscrits dans le projet académique de chant choral et à assurer la sécurité des élèves.

Article 11

Financements :

L'association départementale **APEMEN** est subventionnée par :

- Le Conseil Départemental de la Vienne,
- Les collectivités locales et territoriales du département de Vienne
- Canopé

Article 12

L'établissement scolaire s'engage à participer aux frais de fonctionnement à hauteur d'une somme forfaitaire de :
300 euros, trois cents euros

Payée à
l'association départementale APEMEN

Paieement par l'établissement (et non le FSE) :
Virement bancaire

Article 13

Durée :

La présente convention est valable pour l'année scolaire 2017/2018

Fait à , le / /

Mme, M. le Principal :

L'enseignant responsable :



La représentante de l'association départementale :



CONVENTION DE CO-ORGANISATION
D'UN VOYAGE PEDAGOGIQUE EN Allemagne

Entre les soussignés :

d'une part

Monsieur Joël MALTERRE, Principal du collège Louise Michel de LUSSAC LES CHATEAUX

d'autre part

Monsieur Thierry AUDONNET, Principal du Collège Romain Rolland de CHARROUX

Madame Marie TEULIERE, Principal du Collège René Cassin de L'ISLE JOURDAIN

dûment habilités par le Conseil d'Administration

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1 : Objet

Les signataires s'engagent à co-organiser un voyage pédagogique du 07/03/2018 au 15/03/2018 en Allemagne dans le cadre d'un échange avec le Wilhem Gymnasium à Braunschweig.

Pour simplifier les démarches administratives, il a été convenu que M. Malterre, Principal du Collège Louise Michel est autorisé à signer avec les différents fournisseurs tout document nécessaire à l'organisation du dit voyage.

Article 2 : Modalités d'organisation

Le collège de Lussac-Les-Châteaux est tenu de régler pour le compte des deux établissements signataires les factures liées aux charges décrites à l'article 1 ainsi que les dépenses prévues par la régie d'avance.

Article 3 : Reversement

Les collèges Romain Rolland de Charroux et René Cassin de L'Isle Jourdain s'engagent à reverser au collège Louise Michel de Lussac-les-Châteaux, sur pièces justificatives les sommes dues, au prorata du nombre d'élèves participant dans chaque établissement.

Le voyage est encadré au moins par un enseignant de chaque établissement. Chaque établissement se réserve la compétence de recouvrir auprès des familles concernées, ou des structures intéressées, la participation due pour chaque élève.

Article 4 : Responsabilité

La présente convention ne porte que délégation de signature en engagement des dépenses à l'exclusion de toute autre responsabilité normalement impartie au Chef d'établissement.

Article 5 : Annulation

En cas de désistement d'un des collèges participants, ce dernier s'engage à payer les frais éventuels d'annulation.

Fait à Lussac-Les-Châteaux, le

Le Principal du Collège

de Charroux,

M. AUDONNET

Le Principal du Collège

de Lussac-Les-Châteaux

M. MALTERRE

Le Principal du collège de

L'Isle Jourdain

Mme TEULIERE

CONVENTION DE PARTAGE DE FRAIS PEDAGOGIQUES

ENTRE

D'UNE PART

LE COLLÈGE RENE CASSIN, ayant son siège 8 Avenue de Bel Air 86150 L'ISLE JOURDAIN, représenté par Madame TEULIERE Marie, Principal du collège.

ET

D'AUTRE PART

LE COLLEGE ROMAIN ROLLAND, ayant son siège 32 Route de Chatain 86 250 CHARROUX, représenté par Monsieur AUDONNET Thierry, Principal du collège

LE COLLEGE LOUISE MICHEL, ayant son siège 12 Rue de la couture 86320 LUSSAC LES CHATEAUX, représenté par Monsieur MALTERRE Joël, Principal du collège.

Vu l'avis du conseil d'administration du collège René Cassin du 25/09/2017 autorisant le Chef d'établissement à signer la présente convention

Vu l'avis du conseil d'administration du collège Romain Rolland du autorisant le Chef d'établissement à signer la présente convention

Vu l'avis du conseil d'administration du collège Louise Michel du autorisant le Chef d'établissement à signer la présente convention

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT

Article 1 : Les co-signataires s'engagent à co-financer un manuel audio complémentaire aux manuels scolaires utilisés dans le cadre de l'enseignement de l'allemand par l'enseignante d'allemand en service partagé entre les 3 établissements.

Article 2 : Il a été convenu que Mme Teulière, Principal du collège René Cassin est autorisée à procéder à la commande dudit manuel auprès de l'éditeur pour un montant de 200,50 euros.

Article 3 : Les collèges Romain Rolland de Charroux et Louise Michel de Lussac-les-Châteaux s'engagent à reverser au collège René Cassin de L'Isle Jourdain, sur pièce justificative la somme due, soit 66,80 euros par établissement.

Fait à L'Isle Jourdain, le

Le Principal du collège
de Charroux

Th. AUDONNET

Le Principal du collège
de Lussac les Châteaux

Th. MALTERRE

Le Principal du collège
de L'Isle Jourdain

Mme TEULIERE



BON DE COMMANDE

INTBCO

14/09/2017

Ref : BO541555

NOTE EXPLICATIVE

Vous avez choisi le règlement de votre commande par chèque. Afin qu'elle soit prise en compte, veuillez nous faire parvenir ce bon de commande imprimé, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre d'INTERFORUM, à l'adresse :

Par courrier à l'adresse suivante :

Bordas Relations Enseignants
TSA N° 94089
77217 AVON Cédex

Par email :

relation.enseignants@bordas.tm.fr

Par télécopie :

01 45 87 53 43

Pour toute commande incluant des ressources numériques, l'interlocuteur ressources de l'établissement recevra par courrier électronique ses paramètres de connexion.

VOUS

Mme CLAIRE HATTERMANN

N° Client* : 04576804

Fonction : Documentaliste

Email* : claire.hattermann@ac-poitiers.fr

Discipline(s) enseignées(s) :

Niveau(x) d'enseignement : Collège

CONTACT ETABLISSEMENT**Etablissement**

RNE Etablissement* : 0860017 B

N° Etablissement : _____

Tél : 05.49.48.71.83

Fax : 05.49.48.97.87

Chef d'établissement

Civilité : M^{me}

Nom* : TEULIERE

Prénom* : Jade

Email* : ce.0860017 B @ ac - poitiers . fr .

Facturation

COLLEGE RENE CASSIN
8 AVENUE DE BEL AIR BP 37

86150
L ISLE JOURDAIN
France

Livraison

COLLEGE RENE CASSIN
8 AVENUE DE BEL AIR BP 37

86150
L ISLE JOURDAIN
France

*mentions obligatoires



BON DE COMMANDE

INTBCO

14/09/2017

Ref : BO541555

VOS RESSOURCES

Voici les ressources que vous avez commandées :

Référence	Titre	Réf Prix	Qté	Prix	TOTAL TTC
9782047335314	Hab Spaß NEU Cycle 4 * Audio (Ed. 2016)	001	1	195,00€	195,00€

Sous-total (1) : 195,00€

Participation aux frais de port (2) : 5,50€

TOTAL TTC : 200,50€

(1) La commande de nos ouvrages et les forfaits de mise à disposition (limitées à 1 seul exemplaire dans la matière et le niveau d'enseignement concerné) sont réservés aux enseignants, pouvant justifier de leurs fonctions. Si aucun numéro de client ne vous a encore été attribué, une copie de votre carte professionnelle avec votre niveau d'enseignement pourra vous être demandée.

(2) DOM-TOM / ETRANGER : 12 € pour toute commande jusqu'à 10 exemplaires, au-delà de 10, les frais réels seront facturés à réception de la commande. COLISSIMO (France Metropolitaine uniquement) : 2 €.

MODE DE REGLEMENT

- ☒ Mandat administratif (collectivités relevant de la comptabilité publique uniquement)
- ☐ J'accepte les conditions générales de vente et d'utilisation des ressources figurant à la page suivante.

Fait le 14-09-2017
à L ISLE JOURDAIN

Cachet de l'établissement et signature

Collège René Cassin
LE PRINCIPAL
86150 Isle Jourdain

COLLEGE R.CASSIN ISLE JOURDAIN

8 av de bel air

B.P. 30037

86150 L ISLE JOURDAIN

Téléphone : 0549487183

Fax : 0549489787

Email : Ce.0860017b@ac-poitiers.fr

N° SIRET : 198 600 173 00019

N° Client :

Date : 14/09/17

Références : 01365J / RC - 41

BON DE COMMANDE N° RC - 41

Références Fournisseur

BORDAS EDITIONS

75704 PARIS CEDEX 13

Identifiant :

Fournitures ou prestations	Unité	Votre référence	Quantité	Prix Unitaire	TVA (%)	Observations
Hab spass contenu audio			1.00	205.00	0	

Total T.T.C. 205.00

Livraison : ADMINISTRATION

PRINCIPAL

GESTIONNAIRE

Collège René Cassin
LE PRINCIPAL
86150 L Isle Jourdain

VILABOA A

- Une facture comportant des codes-fournitures doit être accompagnée d'une liste donnant la signification des codes.

- Le taux, l'assiette et le montant de la T.V.A. doivent être précisés.

- Une facture établie manuellement doit être arrêtée en toutes lettres et signée.

N.B. : Ne seront reconnues que les prestations exécutées ou les fournitures livrées à partir de ce bon de commande dûment signé et numéroté.

Facture à établir en 3 exemplaires

ou à déposer sur Chorus Pro : <https://chorus-pro.gouv.fr>

Vos coordonnées bancaires :

BORDAS EDITIONS

B.I.C. PSSTFRPPSCE

I.B.A.N. FR90 2004 1010 1237 6389 9K03 326

Veuillez joindre un relevé d'identité bancaire (RIB).